

THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



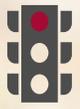
LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA



Du rouge au vert. De l'immobilité à l'action.

Les mesures recommandées pour améliorer
soins à domicile et santé des enfants et des jeunes.





Du **rouge** au **vert**. De l'immobilité à l'action.

En 2013, le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a publié un bilan des mesures prises par le gouvernement fédéral pour que notre système de santé devienne ou demeure le meilleur système possible afin de répondre aux besoins des Canadiens et Canadiennes à toutes les étapes de leur vie. Ce bilan, intitulé *Le rôle du gouvernement fédéral dans les services de santé*, évaluait le degré d'engagement fédéral dans cinq secteurs, dont le soutien pour les soins aux plus vulnérables et l'accessibilité des soins partout au pays.

Le bilan de 2013 décernait un feu **rouge** au gouvernement fédéral pour son leadership dans deux secteurs – la **santé des enfants et des jeunes** et le **programme national de soins à domicile**.

Comment le gouvernement fédéral peut-il améliorer la santé dans ces deux secteurs prioritaires et faire passer ces indicateurs du rouge au vert? Voici les mesures que nous lui recommandons.

Des « feux de signalisation » servent à noter la performance du gouvernement fédéral :

VERT

le gouvernement fédéral exerce un leadership dynamique;

JAUNE

le gouvernement fédéral a posé des gestes, mais pourrait faire mieux;

ROUGE

le gouvernement fédéral est demeuré inactif



Soins à domicile

Les soins à domicile sont un ensemble de services qui englobe :



la promotion de la santé



les soins de fin de vie



le soutien aux proches aidants



la réadaptation



les services de soutien personnel

Les soins à domicile permettent aux gens de maintenir leur santé, leur bien-être et leur autonomie personnelle dans leur propre domicile et dans leur collectivité. Les aînés sont particulièrement susceptibles de bénéficier des soins à domicile, car ils peuvent demeurer dans leur environnement familial et conserver un sentiment de dignité et d'autonomie.

En raison de la demande accrue pour ces services, les soins à domicile sont le **secteur des soins de santé qui connaît la plus forte croissance au Canada**.

Malgré les modestes mesures qu'il a prises pour permettre aux Canadiens et Canadiennes de recevoir des soins à domicile, le gouvernement fédéral n'a toujours pas fait preuve du leadership nécessaire pour réaliser une transformation majeure du système de santé, afin d'assurer une transition plus harmonieuse entre les soins hospitaliers et les soins communautaires et de soutenir une offre accrue de services pouvant être dispensés à la maison en toute sécurité, en particulier dans les cas d'exacerbations aiguës de maladies chroniques. Une approche soutenue et à long terme est requise.

Le gouvernement fédéral doit élaborer une stratégie sur les soins à domicile et prendre l'initiative afin de transformer le système de soins de santé canadien pour **donner une place** aux soins à domicile.

Les soins à domicile, le Centre de médecine de famille et le rôle du CMFC

Le modèle du Centre de médecine de famille (CMF) du CMFC reflète la vision globale du Collège pour la pratique de médecine familiale au Canada.

Ce modèle souligne l'importance d'une coordination centralisée des soins à partir d'une clinique ou d'un bureau de médecine familiale. Il est fondé sur les principes suivants : soins multidisciplinaires, accès aux soins en temps opportun, prestation des soins dans des milieux multiples (y compris dans la collectivité et à domicile), soutiens du système et collaboration avec les autres spécialistes.

Les soins centrés sur les patients sont l'un des piliers du Centre de médecine de famille, qui comprend les **soins à domicile appropriés pour ceux qui en ont besoin**.

Le modèle du CMF et les pressions exercées par le CMFC en faveur des soins à domicile répondent aux recommandations du document *Le rôle du médecin de famille dans les soins à domicile* publié en 2000. Quatorze ans plus tard, de nombreuses recommandations de ce document sont toujours d'actualité et en attente d'action.

Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file pour s'assurer de répondre aux besoins des Canadiens et Canadiennes en matière de soins de santé. À l'instar des médecins de famille, les gouvernements peuvent favoriser l'accessibilité à des soins continus qui font le suivi des patients et évoluent au même rythme tout au long de leur vie. Les soins à domicile sont un volet important de ces soins.

Qu'en pensent les Canadiens et Canadiennes



En juillet 2014, la firme Ipsos a mené un sondage pour le compte du CMFC. Cette étude a sondé l'opinion de quelque **2000 Canadiens et Canadiennes** sur les soins à domicile.



Leur réponse a été sans équivoque : les soins à domicile sont importants. Selon **quatre répondants sur cinq**, la prestation de soins à domicile de qualité reflète les valeurs canadiennes relatives aux soins de santé. Cependant, plus des trois quarts estimaient que **le gouvernement fédéral n'est pas suffisamment proactif** dans le secteur des soins à domicile.



Un peu moins de la moitié des répondants ont déclaré que « l'autonomie et la dignité accrues » dont jouissent les personnes qui peuvent demeurer à la maison lorsqu'elles reçoivent des soins sont les avantages les plus importants associés à la prestation de soins à domicile de qualité.

65%

Les partis politiques fédéraux devraient noter que **65 pour cent des répondants ont déclaré que la position d'un parti politique sur les soins à domicile influencerait leur décision de voter ou non pour ce parti**.

Le CMFC recommande que le gouvernement fédéral :



1. définisse des cibles et mette en œuvre des stratégies pour mesurer, surveiller et faire connaître les progrès accomplis dans le secteur des soins à domicile;



2. élabore une stratégie nationale sur les soins à domicile en partenariat avec les provinces et les territoires (voir *Les principes harmonisés en matière de soins à domicile* de l'Association canadienne de soins et services à domicile);



3. soutienne le rôle vital des proches aidants en :
 - protégeant leur santé et leur bien-être
 - allégeant leur fardeau financier
 - leur fournissant de l'information et des ressources;



4. veille à ce que les programmes offrent aux aînés une aide au revenu appropriée. Par exemple, des programmes comme la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada sont nécessaires pour la sécurité financière des aînés;



5. appuie le modèle du Centre de médecine de famille et s'assure que chaque Canadien et Canadienne ont leur propre médecin de famille.



Pour passer du rouge au vert

1. **Mettre en place** une stratégie nationale sur les soins à domicile d'ici 2016. Cette stratégie devrait inclure un ensemble de normes qui pourraient servir de points de référence aux provinces et aux territoires pour mettre en œuvre et améliorer les services de soins à domicile.
2. **Élaborer** des indicateurs pertinents et des systèmes de mesure efficaces pour vérifier la performance, la qualité et la responsabilisation des programmes de soins à domicile partout au Canada.
3. **Intégrer** la prestation de soins préventifs continus, la prise en charge efficace des maladies chroniques et les soins à domicile dans le système de soins de santé afin de réduire le nombre d'admissions et la durée des séjours à l'hôpital.
4. **Accorder la priorité à la** prestation des soins à domicile afin d'accroître l'autonomie, la dignité et le bien-être des Canadiens et Canadiennes.



La Santé des enfants et des jeunes

Le Canada est l'un des pays les plus prospères du monde. Nous sommes fiers de notre système universel de santé et de nos nombreux programmes sociaux. Toutefois, lorsque nous mesurons la santé et le bien-être des enfants et des jeunes contre ceux d'autres pays développés, les résultats sont plutôt déconcertants.

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a publié en 2013 un **rapport** qui aborde plusieurs aspects de la santé des enfants et des jeunes. Selon une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Canada occupe le 27^e rang sur 29 « pays riches » en matière de santé et de sécurité — **en avant avant-dernière position**. Il est également l'un des trois pays où le taux d'obésité infantile dépasse les 20 pour cent. Un autre rapport situe le Canada au bas du palmarès des pays de l'OCDE (37^e sur 39) au plan des investissements publics pour l'éducation de la petite enfance et les services de garde.

À l'échelle du pays, les provinces et les territoires varient énormément par rapport à une série de variables critiques, comme le financement par enfant, les normes des programmes, la certification des enseignants et l'évaluation de la maturité scolaire. L'inégalité croissante et l'impact significatif de la pauvreté sur le développement de la petite enfance sont d'autres facteurs qui influent sur le bien-être des enfants.

En 2005, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont défini des objectifs de santé pancanadiens. Selon le premier de ces objectifs, le Canada est un pays dans lequel « nos enfants atteignent leur plein potentiel et grandissent heureux, confiants, en santé et en sécurité ».

Selon le rapport de l'UNICEF, nous avons manifestement encore du travail à faire. À l'heure actuelle, le Canada n'a **aucune** stratégie nationale sur la santé des enfants et des jeunes.

La Santé des enfants et des jeunes, le Centre de médecine de famille et le rôle du CMFC

Les médecins de famille jouent un rôle important en veillant à ce que les enfants et les jeunes de partout au Canada grandissent dans des milieux sains et sécuritaires. De concert avec l'Association médicale canadienne et la Société canadienne de pédiatrie, le CMFC a lancé en 2007 l'Initiative sur la santé des enfants et des jeunes. Ensemble, nous avons élaboré un document intitulé *La santé de nos enfants et de nos jeunes : le vrai défi* qui articule clairement l'objectif global d'excellence en matière de santé des enfants et des jeunes au Canada.

Le CMFC estime que pour réaliser leur plein potentiel, les enfants et les jeunes ont besoin :

- d'un environnement sécuritaire
- d'occasions de développement physique et mental
- d'accès à l'éventail complet des ressources en santé, peu importe leur statut socio-économique

Dans un Centre de médecine de famille, les personnes reçoivent des soins à toutes les étapes de leur vie, et ce, dès leur plus jeune âge. Le CMFC est d'avis que les enfants et les jeunes doivent grandir dans un milieu où ils ont accès à des soins de santé de grande qualité chaque fois qu'ils en ont besoin.

Le CMFC s'engage à favoriser les environnements sains pour les enfants et les jeunes.

Qu'en pensent les Canadiens et Canadiennes



En juillet 2014, la firme Ipsos a mené un sondage pour le compte du CMFC. Cette étude a sondé l'opinion de quelque **2000 Canadiens et Canadiennes** sur la santé des enfants et des jeunes.



Conclusions : la santé de leurs enfants et de leurs jeunes est importante pour les Canadiens et Canadiennes. La plupart des répondants, soit **86 pour cent**, s'entendent pour dire que la prestation de soins de qualité à tous les enfants et à tous les jeunes du pays reflète les valeurs canadiennes relatives aux soins de santé.



Plus de la moitié des répondants ont déclaré que la position d'un parti politique sur la santé des enfants et des jeunes influencerait leur décision de voter ou non pour ce parti.

80%

En outre, les Canadiens et Canadiennes ont tracé pour leurs partis politiques un cheminement d'action clair : **80 pour cent des répondants ont déclaré que tout gouvernement fédéral devrait avoir comme objectif l'élimination de la pauvreté des enfants d'ici 2020.**

Le CMFC recommande que le gouvernement fédéral :



1. interdise la publicité sur la malbouffe destinée aux enfants de moins de 12 ans;



2. améliore la clarté de l'étiquetage des aliments et de l'information nutritionnelle, afin que les parents puissent faire des choix alimentaires mieux informés;



3. explore des stratégies en matière de fiscalité et de subventions pour accroître la consommation d'aliments sains et réduire la consommation d'aliments malsains;



4. renouvelle l'engagement fédéral-provincial-territorial de 2006 sur les garderies;



5. mette en œuvre une stratégie fédérale sur la santé des enfants et des jeunes du Canada (pour satisfaire aux recommandations de la **Charte de la santé des enfants et des jeunes du Canada** de 2007);



6. veille à ce que les soins de santé mentale soient accessibles à tous les enfants et à tous les jeunes qui en ont besoin :
 - rendre les programmes de dépistage et d'aide précoces accessibles pour tous les enfants, même les nourrissons et les tout-petits;



7. s'engage à éliminer la pauvreté des enfants au Canada d'ici **2020**;



8. encourage et soutienne la recherche visant à améliorer et maintenir la santé et le bien-être des enfants;



9. appuie le modèle de soins du Centre de médecine de famille et s'assure que tous les Canadiens et Canadiennes ont leur son propre médecin de famille.



Pour passer du **rouge** au **vert**

1. **Hisser** le Canada dans le top 10 des pays de l'OCDE pour ce qui est des mesures visant la santé des enfants d'ici **2017**
2. **Éliminer** la pauvreté des enfants au Canada d'ici **2020**
3. **Rendre possible** d'ici **2020** la prise de rendez-vous le jour même pour les enfants qui sont des patients de cliniques de médecine familiale fonctionnant selon le modèle du Centre de médecine de famille, en soutenant le modèle du CMF.



Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) représente plus de 30 000 membres. Il est le porte-parole de la médecine familiale au Canada et milite au nom de ses membres afin d'assurer la prestation de soins de haute qualité. L'éducation est un élément clé de notre mandat, car le CMFC établit les normes de formation, de certification et de développement continu des médecins de famille. Il est également responsable de l'agrément des programmes de formation postdoctorale en médecine familiale des 17 facultés de médecine du Canada.

Pour nous contacter :
healthpolicy@cfpc.ca

Comment nous en sommes arrivés à ces conclusions?

Bilan 2013 : www.cfpc.ca/bilan-résumé-2013

Bilan 2013 document de référence : www.cfpc.ca/bilan-2013

Du rouge au vert document de référence : www.cfpc.ca/rouge-au-vert-référence-2014

THE COLLEGE OF
FAMILY PHYSICIANS
OF CANADA



LE COLLÈGE DES
MÉDECINS DE FAMILLE
DU CANADA

2630 Skymark Avenue, Mississauga ON L4W 5A4
905 629-0900 Fax 905 629-0893 www.cfpc.ca

2630, avenue Skymark, Mississauga ON L4W 5A4
905 629-0900 Téléc 905 629-0893 www.cfpc.ca